

Quatrième Commission: aux accusations d'impunité, Israël oppose l'argument du « cancer » de l'extrémisme au Moyen-Orient

Soixante-neuvième session,
24e séance – matin

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
COUVERTURE DES RÉUNIONS

« Théâtre de l'absurde » a été l'expression utilisée ce matin par le représentant d'Israël pour qualifier les travaux de la Quatrième Commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, qui examinait le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes.

Le principal reproche qu'Israël fait à ce Comité spécial est d'avoir un agenda politique visant à le discréditer par une approche partielle qui ne tient pas compte des deux avis et positions, israéliens et palestiniens.

À l'opposée, la majorité des délégations intervenues dans le débat de ce matin ont réaffirmé le bien-fondé des travaux de la Commission, du moins tant qu'une solution juste et durable ne sera pas trouvée au différend israélo-palestinien. En effet, l'impunité d'Israël face aux violations répétées des résolutions de l'ONU et du droit international a été dénoncée à de multiples reprises, tant par les délégations arabes que par le représentant des Maldives, qui a affirmé ne pas comprendre qu'Israël, qui, en tant qu'État Membre des Nations Unies, jouit de tous les droits qui lui sont conférés à ce titre, ne s'acquitte pas des responsabilités qui découlent de ce statut. « Statut, dont, injustement, la Palestine est toujours privée », a-t-il souligné.

Pour sa part, le représentant du Koweït a déploré le fait qu'Israël continue de défier « sans vergogne » la communauté internationale en poursuivant ses activités illégales de peuplement en Cisjordanie et autour de Jérusalem-Est. Ces actions prouvent, d'après lui, qu'Israël n'a aucune intention de parvenir à la paix, comme l'atteste également la récente agression de l'armée israélienne contre Gaza.

L'intransigeance des forces d'occupation et des colons a également été reprochée à Israël, sans oublier ses tentatives systématiques de modifier la composition démographique du territoire occupé et « la poursuite de sa politique de judaïsation » des sites musulmans et chrétiens à Jérusalem-Est. Dans ce contexte, la représentante des Émirats arabes unis s'est indignée face à la « désacralisation de la mosquée Al-Aqsa », avertissant que cela constituait une provocation pour les Musulmans du monde entier et invitant la communauté internationale à condamner ce type d'extrémisme au même titre que celui de Daesh.

Face aux nombreuses dénonciations des opérations militaires israéliennes menées à Gaza cet été et ses conséquences terribles sur les populations civiles et les infrastructures du territoire, le représentant israélien a expliqué qu'il s'agissait d'une opération de légitime défense, visant à protéger ses citoyens qui avaient été pris pour cible par des attaques indiscriminées et répétées du Hamas. « Il est facile de nous pointer du doigt, mais cela ne règle pas le problème de fond », a-t-il déclaré. « Plutôt que de prendre Israël pour cible, vous devriez

adresser vos condamnations aux extrémistes dont le seul but est un embrasement de toute la région. » Pour sa délégation « toute victime civile, israélienne et palestinienne, de ce conflit est une tragédie », assurant que son gouvernement avait tout fait pour éviter un tel dénouement. Si la communauté internationale veut vraiment la paix au Moyen-Orient, il faudra, a-t-elle affirmé, s'attaquer au « cancer » de l'extrémisme rampant, à commencer par la démilitarisation de Gaza.

Ces propos lui ont valu un droit de réponse de l'observatrice de l'État de Palestine qui lui a reproché « le déni de l'occupation » qui est, selon elle, le nouvel élément marquant de la propagande israélienne.

La prochaine séance plénière de la Quatrième Commission aura lieu le vendredi 14 novembre, à 10 heures. La Commission devrait adopter tous les projets de résolution en suspens sur les différents points de son ordre du jour.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉES ([A/69/355](#), [A/69/128](#), [A/69/316](#), [A/69/348](#), [A/69/347](#) ET [A/69/327](#))

Fin du débat général

Mme SONIA ISHAQ AHMAD SUGHAYAR ([Jordanie](#)) a souligné l'importance de la question des violations des droits de l'homme des Palestiniens pour la Jordanie, expliquant que c'est le pays le plus touché par ce qui se passe dans les territoires palestiniens. Israël continue de faire obstacle aux travaux du Comité spécial et ne coopère pas avec lui, a regretté la représentante, qui en a conclu que la Puissance occupante devait assumer toutes les responsabilités des violations des droits de l'homme constatées, comme l'expansion des colonies de peuplement, les tortures psychologiques et physiques, les déplacements forcés, la construction du mur de séparation, les confiscations de terres, de maisons et autres.

Elle a également dénoncé les tentatives israéliennes de changer les caractéristiques démographiques dans ces territoires, y compris à Jérusalem. Ces politiques ont entraîné une escalade des tensions, avec pour culmination récente la fermeture et l'assaut de la mosquée d'Al-Aqsa, ce qui est une provocation pour tous les Musulmans du monde. Cela a forcément un impact négatif sur le processus de paix et contribue aux frustrations et à la haine qui existent déjà, a remarqué la représentante.

Pour arriver à la paix, il est indispensable qu'Israël parvienne à cohabiter avec les pays voisins, et surtout avec les Palestiniens, empêchant les extrémistes d'exacerber les tensions, a-t-elle estimé. La Jordanie déploie des efforts importants pour défendre les droits des Palestiniens, a affirmé la représentante, rappelant que le Royaume hachémite avait une responsabilité historique vis-à-vis des Lieux saints. Elle a exhorté le Gouvernement israélien à faire preuve de retenue et à respecter la nature arabe de Haram al-Charif.

M. AHMAD MOHAMED AL-THANI ([Qatar](#)) a salué les efforts de la commission d'enquête, « dont les travaux démontrent qu'elle est soucieuse que soient restaurés les droits des Palestiniens ». « Nous souhaitons participer à tous les efforts visant à la conclusion d'une solution juste », a-t-il ajouté, déplorant que les pratiques illégales d'Israël continuent de miner tout progrès vers la réalisation de l'option des deux États. Le représentant a rejeté « le droit que s'arroge Israël de détenir sans raison des Palestiniens, souvent des enfants, dans des conditions inhumaines ». Condamnant, la poursuite du châtiment collectif infligé par Israël contre la population de Gaza, à travers ses opérations et le blocus imposé depuis des années, le représentant a appelé la

« Puissance occupante » à mettre fin à ses exactions en vue d'entamer un dialogue constructif. « Israël détruit et asphyxie la vie quotidienne des Palestiniens. La violation des Lieux saints, qui se traduit par des actions brutales menées dans les mosquées, est une politique dangereuse car les provocations sur l'esplanade des mosquées accroissent les tensions », a-t-il affirmé.

Pour le représentant, la communauté internationale doit faire pression pour qu'Israël sache raison garder et respecte ses obligations internationales. « La paix est la seule solution pour que les deux parties puissent cohabiter et prospérer. Cela est possible au Moyen-Orient si les feuilles de route sont appliquées », a-t-il estimé.

Mme DONA AL TURK (Liban) a condamné les pratiques israéliennes « qui frappent aussi les habitants du Golan syrien occupé ». « Notre responsabilité, celle de la communauté internationale, et en premier lieu le Conseil de sécurité, est de mettre fin aux souffrances infligées aux Palestiniens à travers la poursuite des activités de peuplement », a-t-elle estimé, soulignant qu'entre juin 2013 et avril 2014, soit pendant la durée de la dernière initiative de paix américaine, Israël a continué à développer des zones d'habitation, approuvant la construction de plus de 30 000 logements. « Un milliard de mètres carrés ont été ainsi confisqués, ce qu'a condamné la Cour internationale de Justice », a-t-elle affirmé, notant de plus qu'un tiers de la bande de Gaza et les zones maritimes n'étaient désormais plus accessibles pour les habitants de Gaza en raison du blocus.

« Le peuple palestinien est ciblé, sa sécurité, ses moyens de subsistance, ses biens sont confisqués, les Bédouins sont déplacés, les ressources en eau font l'objet de restrictions », a déploré Mme Turk, ajoutant que « tout cela mine les efforts pour développer l'économie du Territoire ». S'agissant de la situation à Jérusalem-Est, elle a déploré les actions d'Israël, « qui violent les conventions internationales en barrant l'accès des mosquées aux croyants ». « Même les amis d'Israël s'émeuvent de ces pratiques qui accroissent les tensions », a-t-elle précisé. Après avoir condamné l'absence totale de respect pour les droits des prisonniers palestiniens, elle a réaffirmé qu'il était temps pour la communauté internationale de réagir: « Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et faire appliquer ses résolutions pertinentes », a-t-elle exhorté. Enfin, elle a appelé à tirer parti du soutien international qui s'est manifesté pour reconstruire Gaza en créant un environnement propice à la reprise du dialogue direct entre les parties israélienne et palestinienne.

M. WILFRIED I. EMVULA (Namibie) a noté les constatations du rapport du Comité spécial qui mettent en évidence l'absence de coopération d'Israël dans le cadre de l'enquête menée par le Comité sur les pratiques israéliennes. Il a aussi relevé la poursuite des activités de colonisation, soulignant les annonces récentes de projets de construction de logements, et les ordres de confiscation de terres. Chaque jour, a-t-il remarqué, la continuité et l'intégrité territoriale de l'État palestinien sont fragmentées du fait de ces actions illicites, ce qui sape la viabilité d'une solution à deux États. M. Emvula a également dénoncé les incursions des forces d'occupation israéliennes et des extrémistes juifs sur le site de la mosquée Al-Aqsa, ainsi que les attaques portées contre des Palestiniens innocents. Israël, a-t-il dit, continue de violer ses obligations au titre du droit international et de ne pas répondre aux appels qui lui demandent de cesser le transfert de population dans le territoire occupé.

Ces mesures ne font qu'enflammer une situation déjà volatile, a estimé M. Emvula, en les condamnant fermement. Il a appelé Israël à mettre fin au blocus de Gaza sans conditions et à coopérer avec le Comité spécial dans le cadre de son mandat d'enquête sur les pratiques israéliennes. La communauté internationale, a-t-il ajouté, doit exiger d'Israël la cessation de tous ses projets de colonisation et toutes ses provocations sur le territoire palestinien, réclamant la constitution d'un comité chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme des Palestiniens par la Puissance occupante.

M. KAMEL CHIR (Algérie) a exprimé la vive condamnation de son gouvernement face à « la dernière agression militaire criminelle commise par Israël contre la population palestinienne sans défense à Gaza », estimant qu'avoir visé des civils, des propriétés privées, des infrastructures et des bâtiments de l'ONU comme les écoles de l'UNWRA revient à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Il a ajouté que la délégation algérienne, également « particulièrement préoccupée par les récentes provocations et incitations dans Jérusalem-Est occupée », condamne fortement la colonisation des territoires occupés.

Il a appelé à ce que des « mesures urgentes » soient prises pour faire rendre compte à Israël de ses violations du droit international, pour mettre fin à l'impunité et commencer à mettre fin à ses actions illégales.

Enfin, il a appelé la communauté internationale à consacrer son énergie et ses ressources à une solution politique permanente et durable, c'est-à-dire l'établissement d'un État de Palestine indépendant, viable et contigu basé sur les frontières d'avant 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. ELHAFIZ EISA ABDALLA ADAM (Soudan) a déploré que la situation dans les Territoires palestiniens occupés se soit encore aggravée, en particulier suite au recours à la force par Israël, mais également en raison de l'expansion des colonies de peuplement, des confiscations de terres et biens palestiniens, des déplacements forcés de populations et de la fermeture de la mosquée d'Al-Aqsa. Toutes ces pratiques israéliennes sont un défi grave lancé aux résolutions des Nations Unies et au droit international, a-t-il souligné, avant d'exiger qu'Israël en soit tenu pour responsable.

Il a également dénoncé le blocus de Gaza et les conséquences accablantes qu'il a sur le bien-être et la situation humanitaire de ses habitants. Le Soudan condamne ces pratiques et soutient sans appel le peuple palestinien, a-t-il souligné, invitant la communauté internationale à intervenir « pour mettre fin aux différentes violations des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que du droit international par Israël ».

M. RIADH BEN SLIMAN (Tunisie) a condamné les violations flagrantes des droits des Palestiniens perpétrées par Israël. « L'intransigeance des forces d'occupation et des colons continue de constituer une agression contre les Palestiniens », a-t-il estimé, déplorant les tentatives systématiques d'Israël pour modifier la composition démographique du territoire occupé, ainsi que le statut des sites musulmans et chrétiens à Jérusalem « à travers la poursuite d'une véritable politique de judaïsation ». « Nous appuyons la commission d'enquête visant à démontrer la réalité et l'ampleur des crimes commis récemment à Gaza », a indiqué le représentant, demandant la levée sans délais du blocus du territoire pour garantir la libre circulation des personnes et des biens à travers le territoire occupé.

« Nous demandons également à toutes les parties à la Conférence du Caire sur la reconstruction de Gaza d'honorer les engagements pris à cette occasion », a-t-il également déclaré, avant de fustiger la conduite de la politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, qui entraîne le déplacement forcé des populations. Pour le représentant tunisien, la politique israélienne du fait accompli n'est plus tolérable. « La communauté internationale doit assumer ses responsabilités en mettant fin à la colonisation, et le Conseil de sécurité doit permettre la réalisation de la solution des deux États en faisant appliquer la Déclaration de Madrid, le principe du territoire contre la paix, la Feuille de route du Quatuor et ses propres résolutions », a-t-il précisé.

Mme AL SUWAIDI (Émirats arabes unis) a salué les travaux du Comité spécial qui continue de documenter sur ce qui se passe dans les Territoires palestiniens occupés. Sa délégation remercie la Suède pour avoir reconnu l'État de Palestine et déplore les nombreuses violations du droit international et des droits de l'homme dans les Territoires palestiniens occupés, en particulier la situation des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes.

Abordant l'impact humanitaire très grave du conflit de cet été à Gaza, la représentante a accusé Israël de faire obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire. La mosquée d'Al-Aqsa « a été désacralisée », s'est-elle indignée, avertissant que cela était une provocation pour les Musulmans du monde entier. Elle y voit en outre une tentative de judaïsation de Jérusalem-Est, et invite la communauté internationale à condamner ce type d'extrémisme au même titre que celui de Daesh. Condamnant toutes ces pratiques et activités de colonisation d'Israël, la représentante a réaffirmé la responsabilité particulière de la communauté internationale de défendre les droits du peuple palestinien jusqu'au retrait total israélien des Territoires palestiniens occupés, permettant la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. SALEM ALI ABUHADIDA (Koweït) a déploré le fait qu'Israël continue de défier sans vergogne la communauté internationale en poursuivant ses activités de peuplement en Cisjordanie et autour de Jérusalem-Est. « Ces agissements prouvent qu'Israël n'a aucune intention de parvenir à la paix », a-t-il affirmé, estimant que la récente agression contre Gaza participait de la même tendance. « Devons-nous imposer la force de la loi pour ramener Israël à la raison? » s'est-il demandé, avant de prôner la mise en place d'un calendrier encadrant la fin de la colonisation israélienne, l'envoi d'un comité international chargé de superviser la libération des prisonniers palestiniens et la levée du blocus de Gaza, « qui viole la Convention de Genève de 1949 et plusieurs résolutions du Conseil de sécurité ».

Il a par ailleurs plaidé pour la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État Membre des Nations Unies et exhorté la communauté internationale à assumer ses responsabilités en contraignant Israël à mettre en œuvre les recommandations du Comité spécial.

M. ABULKALAM ABDUL MOMEN (Bangladesh) a souligné que l'impact de l'offensive israélienne à Gaza l'été dernier « est atterrant et ne peut être effacé de notre mémoire ».

« Nous sommes d'autant plus tristes que les attaques gratuites et indiscriminées et les tueries ont été perpétrées par un Gouvernement dont le peuple a souffert pendant des années de discrimination et de mauvais traitements », a déclaré M. Momen, regrettant que le Gouvernement israélien n'ait pas retenu la leçon de l'histoire et qu'il ait manqué de défendre la dignité humaine.

Le représentant a par ailleurs affirmé que les actions d'Israël constituent une violation claire du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire, constituant parfois des crimes de guerre et contre l'humanité. Il a salué la décision du Conseil des droits de l'homme de demander une enquête indépendante internationale sur toutes les violations commises à l'occasion de l'opération israélienne « Bordure protectrice ».

Il a en outre plaidé pour que la communauté internationale fasse pression sur Israël pour obtenir le gel de la colonisation des territoires occupés et le démantèlement des colonies existantes, conformément à ses obligations aux termes de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève.

Mme SHIRUZIMATH SAMEER (Maldives) a déploré la situation particulièrement difficile qui se dégrade progressivement, dans laquelle vivent les Palestiniens et autres Arabes sous occupation israélienne. Israël, en tant qu'État Membre des Nations Unies, jouit de tous les droits qui lui sont conférés à ce titre, mais n'est pas à la hauteur des responsabilités qui découlent également de ce statut, a affirmé la représentante, « un statut, dont injustement, la Palestine ne peut toujours pas jouir ». Pour les Maldives, toute paix durable au Moyen-Orient passe par la reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

La représentante a dénoncé les effets dévastateurs des hostilités de cet été sur la population de Gaza ainsi que ceux du blocus de Gaza qu'elle a assimilé à une « punition collective » avant d'exiger sa levée. S'agissant des violations des droits de l'homme dans les autres territoires occupés, elle a exhorté Israël à mettre un terme à ses activités illégales de colonisation. « Le Gouvernement israélien doit cesser toutes ces violations flagrantes du droit international et des résolutions de l'ONU », a-t-elle demandé, rappelant la responsabilité de la communauté internationale vis-à-vis du peuple palestinien pour protéger ses droits inaliénables.

M. IBRAHIMA SORY SYLLA (Sénégal) a qualifié de « provocation inutile et contreproductive » l'attitude des forces de police israéliennes sur l'esplanade des Mosquées. Il est temps, a-t-il affirmé, de mettre fin à cette situation de violence qui heurte la sensibilité de milliards de croyants. Il a remarqué, à la lecture du rapport du Comité spécial, que le Gouvernement israélien persistait dans sa « pratique de déni des droits de l'homme en faisant fi des obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante ». Il a appelé la communauté internationale à ne pas rester passive face à cette situation, affirmant que la situation dans la région s'était détériorée après le récent conflit à Gaza.

Le représentant a dénoncé les nombreuses violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par Israël dans les Territoires palestiniens occupés, citant, entre autres, les restrictions arbitraires d'accès à certaines parties des territoires occupés et le blocus de la bande de Gaza. Il a affirmé que la pleine et entière jouissance de ses droits par le peuple palestinien était conditionnée au retrait d'Israël des territoires occupés et à la cessation immédiate de l'expansion des colonies. Il a lancé un appel à la communauté internationale, en général, et au Conseil de sécurité en particulier, pour qu'ils fassent en sorte que les recommandations pertinentes du Comité soient effectivement mises en œuvre. En outre, a-t-il prévenu, les sociétés étrangères qui s'associent à l'exploitation illicite des ressources des territoires occupés s'exposent à l'accusation de complicité dans l'occupation.

M. KIM YONG SONG (République populaire démocratique de Corée) a affirmé que le Conseil de sécurité, qui détient la responsabilité directe du maintien de la paix et la sécurité internationales, n'avait jamais pris aucune mesure pour mettre fin aux crimes « inhumains » commis par Israël. « Cela est lié au soutien d'Israël par les États-Unis », a-t-il déploré, exhortant la « Puissance occupante » à se retirer immédiatement de tous les territoires arabes occupés et à offrir une compensation matérielle aux populations affectées par ces pratiques illégales.

M. DOCTOR MASHABANE (Afrique du Sud) a salué l'accession de la Palestine à divers traités internationaux et a dit espérer que ce processus conduirait à la protection des populations palestiniennes et garantirait leur accès à la justice. Il a appelé Israël à appliquer toutes les recommandations faites par le Comité dans des précédents rapports, y compris la recommandation relative à la nécessité de mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Mashabane a en outre appelé Israël à cesser toutes les politiques et pratiques qui, directement ou indirectement, conduisent aux évictions forcées ou au transfert des civils ou contribuent à forcer les Palestiniens à quitter leurs foyers. Il a par ailleurs regretté qu'Israël continue ses activités de colonisation illégale et les mauvais traitements infligés aux prisonniers palestiniens, et a appelé à la levée du blocus de la bande de Gaza qui dure depuis déjà huit ans. Il a enfin réitéré le soutien de l'Afrique du Sud à une solution négociée qui conduirait à l'indépendance de la Palestine, en accord avec les résolutions pertinentes des Nations Unies, et dans le respect des frontières qui étaient en vigueur en 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. MOHAMMED SAMIR EZZAT SAMI ALNAQSHABANDI (Iraq) a appelé Israël à respecter le droit humanitaire et le droit international. « Israël doit mettre fin à sa politique d'isolement des territoires occupés qu'elle pratique au point de bloquer l'accès aux Lieux saints des croyants musulmans et chrétiens, a-t-il déploré. Le représentant a par ailleurs condamné l'« assassinat de 2 000 personnes à Gaza cet été », ainsi que la destruction d'infrastructures de base qui aggrave encore la situation sanitaire dans le territoire occupé.

« Israël ne protège plus les civils palestiniens dont elle a la responsabilité », a-t-il estimé, exhortant la communauté internationale à mettre un terme aux agissements « honteux » d'Israël dans la région, « qui empêchent tout retour vers la paix ». « Il est nécessaire de revenir sans délais et sans conditions à la table des négociations, et Israël doit coopérer à cette fin avec les acteurs arabes de la région pour relancer la mise en œuvre de la solution des deux États », a-t-il conclu.

M. BENJAMIN SHARONY (Israël) a dit que la réunion d'aujourd'hui est à nouveau « un aperçu du théâtre de l'absurde ». Cette commission a décidé d'allouer son temps précieux à un rapport biaisé qui ne reflète pas la vérité et ignore la situation sur le terrain, a-t-il affirmé. Pour sa délégation, le rapport du Comité spécial ne cherche en rien « à faire avancer les droits de l'homme et à promouvoir le droit au développement des Palestiniens », il ne contribue en rien non plus à se rapprocher de la paix. Au contraire, son contenu subjectif du conflit sert une cause politique qui vise à discréditer Israël.

Il a assuré que son gouvernement souhaitait faciliter les efforts internationaux pour le développement de Gaza et pour venir en aide aux Palestiniens pour qu'ils puissent construire une économie dynamique. Cependant, Israël insiste sur le fait que cela va main dans la main avec la démilitarisation de Gaza. Rappelant qu'il y a 10 ans, Israël s'est retiré de Gaza dans les frontières d'avant 1967, en évacuant toutes les colonies de peuplement et bases militaires, pour céder la place à l'Autorité palestinienne, le représentant a demandé « et pour avoir quoi en retour? »: une décennie d'attaques terroristes, de tirs de mortier et de tunnels de la terreur. Il a également accusé le Hamas d'avoir détourné des centaines de millions de dollars d'aide internationale pour construire cette « infrastructure du terrorisme », exigeant que, cette fois, on mette en place des mécanismes de surveillance pour faire en sorte que les fonds et matériaux de construction soient bien alloués à l'aide humanitaire. C'est dans cet esprit qu'Israël a accepté le mécanisme tripartite entre Palestiniens, Israéliens et l'ONU. Ce mécanisme tient compte des craintes légitimes d'Israël et donne des assurances, tout en offrant à l'Autorité palestinienne les moyens de jouer un rôle central dans la gouvernance et l'administration de Gaza, a-t-il expliqué.

Après avoir mis l'accent sur le « cancer » de l'extrémisme qui ronge le Moyen-Orient, le représentant a affirmé qu'Israël était au premier plan pour combattre cet ennemi. « Il est facile de nous pointer du doigt, mais cela ne règle pas le problème de fond », a-t-il déclaré. « Plutôt que de prendre Israël pour cible, vous devriez adresser vos condamnations aux extrémistes dont le seul but est un embrasement de toute la région », a-t-il souligné, justifiant ainsi le conflit de 50 jours pendant lequel son pays a été la cible des attaques terroristes indiscriminées

du Hamas. Face à ces menaces constantes, Israël a lancé une opération d'autodéfense « Bordure protectrice » pour protéger ses citoyens, a expliqué le représentant. Tout au long de cette opération nous avons fait notre possible pour respecter le droit international et éviter des victimes civiles, a précisé M. Sharony, pour lequel « toute victime civile, israélienne et palestinienne, de ce conflit est une tragédie ». « Il est temps pour vous de jeter le blâme sur le vrai responsable: le Hamas », a lancé le représentant à la salle. Si la communauté internationale veut vraiment la paix au Moyen-Orient, alors il faut, selon lui, commencer avec la démilitarisation de Gaza.

Israël est favorable au développement de Gaza et de la Cisjordanie et a d'ores et déjà adopté un certain nombre de mesures en ce sens, a précisé le représentant, déplorant que le rapport du Comité spécial ne fasse aucune mention de ces développements positifs en Cisjordanie, qu'il s'agisse de l'assouplissement des points de passage commerciaux, des autorisations d'exportation de 20 entreprises palestiniennes de la zone A, ou de la mise en place de zones industrielles comme la zone française, japonaise et bientôt la zone turco-allemande.

Le représentant a également invité l'Autorité palestinienne à mettre fin à l'incitation à la haine, et à jouer un rôle constructif et prouver son engagement en faveur du processus de négociations bilatérales qui sont « la seule voie possible pour trouver des solutions concrètes aux défis à relever ». Aux autres pays arabes, Israël demande de prendre des mesures courageuses en vue de parvenir à la paix.

Droits de réponse

L'observatrice de l'État de Palestine a exercé son droit de réponse en affirmant que les conclusions du Comité spécial n'étaient pas biaisées. « Le Comité prépare ses rapports dans le cadre du droit international, il ne manipule en rien la vérité, se contentant d'établir des faits sur les crimes délibérés d'Israël contre les Palestiniens et qui constituent des violations du droit international ». « Israël a eu l'audace de se présenter à la vice-présidence de ce Comité. À aucun moment, dans ses déclarations, le représentant israélien n'évoque les conséquences de l'occupation par Israël », a-t-elle estimé, soulignant que « le déni de l'occupation est d'ailleurs le nouvel élément important de la propagande israélienne ». « Gaza est encore soumis à un blocus rejeté par la communauté internationale et seule la fin de l'occupation permettra de déboucher sur une véritable paix », a conclu la déléguée.

Exerçant son droit de réponse, le représentant israélien a affirmé qu'Israël est fier d'être Vice-Président de cette Commission. Il a souligné que le Moyen-Orient est assez complexe en soi pour ne pas être utilisé par certaines délégations comme celle du Bangladesh ou de la Bolivie et autres, « toutes connues pour être des bastions des droits de l'homme », pour détourner l'attention des problèmes dans leurs propres pays. « Il n'y a pas de raccourcis pour établir la paix. Cela exige des compromis et des choix difficiles », a fait valoir le représentant, ajoutant que cela suppose également un leadership et que, quand Israël rencontrera un dirigeant capable d'assurer la paix, il le fera, comme il l'a fait par le passé avec le Président Sadate. Il a également demandé aux délégations pourquoi elles ne condamnaient pas le Hamas et ses actions unilatérales. « Si vous voulez un avenir plus radieux il va falloir sortir de l'unilatéralisme », a-t-il déclaré. À son avis, tout autre choix fera de cette région du monde un théâtre de la haine et de la violence.

En réponse à cette intervention, la représentante du Liban a fait remarquer que le débat actuel portait sur les pratiques israéliennes et rien d'autres. Elle a également rappelé que dans le passé, les pays arabes avaient dit haut et fort que la paix était possible et, il y a 12 ans, les dirigeants arabes ont lancé l'Initiative de paix arabe.

Reprenant la parole, le représentant israélien s'est dit heureux d'entendre que le Liban s'intéresse aux droits de l'homme des Palestiniens, mais lui a suggéré de commencer par s'intéresser aux conditions qui prévalent dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban qui sont déplorables.

Le représentant de la Malaisie, pays qui assure la vice-présidence du Comité spécial, a indiqué qu'Israël refusait toujours de coopérer avec le Comité. « Et puisque Israël ne coopère pas, nous n'avons pas pu accéder aux territoires occupés », a-t-il déploré, précisant toutefois que les membres du Comité ont pu toutefois « intégrer des informations de source israélienne, notamment sur des cas d'alimentation forcée des prisonniers palestiniens menant des grèves de la faim ». « Qu'Israël nous fournisse les informations dont a fait état la délégation israélienne afin qu'elles puissent éventuellement se refléter dans le rapport du Comité spécial », a-t-il conclu.

Le représentant de la Bolivie a assuré que son pays continuerait de condamner les pratiques illégales israéliennes. « Sommes-nous pour l'apartheid ou déterminés à la combattre? », a-t-il lancé.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.